



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
Province de Québec

---

## ***Avis public***

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT : RÈGLEMENT NO 2024-05 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le règlement d'urbanisme suivant :
  - Règlement numéro 2024-05 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
2. Le 20 décembre 2024, la MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité pour le règlement numéro 2024-05. En conséquence, ledit règlement est entré en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur demande au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville  
Ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**DU RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT :**  
**RÈGLEMENT NO 2024-05 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN**  
**DES BÂTIMENTS**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 10 h 00 et 10 h 10, le 27 janvier 2025. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal *Le Bermigeois* de février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 janvier 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe